



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Régie « Camping municipal LANDAE »

Séance du 16 avril 2026

N° 20260416_03

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à huit heures trente, le Conseil d'Administration de la Régie du Camping municipal LANDAE, dûment convoqué le neuf avril par M. Jérôme NOBLE, Président-Sortant, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Patrick de CASANOVE,**

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration	4	Date de convocation	Le 9 avril 2026
Nombre de présents	4	Date d'affichage	Du 16 avril au 17 juin 2026
Nombre de pouvoirs	0	Secrétaire de séance	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés	4	Rapporteur	M. Patrick de CASANOVE
Nomenclature	7.1.5	Certifiée exécutoire	Le 16 avril 2026

PRESENTS : M. Patrick de CANASOVE ; M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNÈRES ; Mme Diana CAMAIONE ; M. Thomas GREILSAMER ;

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : -

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-21 et les articles R2221-28 à R2221-29,

CONSIDÉRANT à la délibération 20260407_07 du 7 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a désigné en son sein les membres du Conseil d'Administration de la Régie du Camping municipal LANDAE,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Président du Conseil d'Administration de nommer le Directeur de la Régie,

CONSIDÉRANT la désignation de M. Patrice LE NAY, Attaché territorial, comme Directeur de la Régie par M. Patrick de CASANOVE, Président du Conseil d'Administration de la Régie du Camping municipal Landaé,



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREND ACTE de la nomination de Monsieur Patrick LE NAY en tant que Directeur de la Régie du Camping municipal LANDAE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Le Président,
Patrick de CASANOVE

Le secrétaire et Vice-Président,
Thomas GREILSAMER